



Le 16 octobre 2023

Karen Vecchio, députée
Présidente
Comité permanent de la condition féminine
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Karen Vecchio,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, voici la réponse du gouvernement du Canada au septième rapport du Comité permanent de la condition féminine intitulé *Il est temps d'écouter les survivantes : Agir afin de créer un milieu sportif sécuritaire pour l'ensemble des athlètes au Canada*.

Le gouvernement est reconnaissant du soin et de l'attention que les membres du Comité ont accordés aux enjeux divers et complexes présentés par les témoins lors de leur comparution devant le Comité. Ces témoins ont souligné l'importance d'offrir à tous les athlètes et les participants du sport au Canada un environnement sportif sécuritaire et la nécessité d'une réforme systémique. Je tiens à souligner le courage des survivantes et des survivants qui ont raconté leur histoire et leur donner l'assurance que la santé et le bien-être de tous les participants du système sportif sont importants pour moi, et qu'ils constituent une priorité pour le gouvernement du Canada.

Après ma nomination à titre de ministre des Sports et de l'Activité physique, j'ai immédiatement reconnu le fait que la confiance envers notre système sportif canadien avait souffert au cours des dernières années et que nous devons travailler à rétablir cette confiance. Les Canadiens et les Canadiennes méritent un système sportif qui reflète et célèbre nos valeurs canadiennes en matière d'égalité, d'équité et d'inclusion. Je crois fermement qu'un système fondé sur les droits de la personne, y compris le droit de vivre dans un environnement sûr, exempt de violence et de discrimination, ainsi que sur le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, rendra le système sportif plus sécuritaire et responsable.

.../2

La déclaration du 6 juillet 2023 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en ce qui a trait au sport comme moteur d'inclusion et comme vecteur de promotion des droits de la personne dans le monde a renforcé ma conviction. Cette déclaration m'a interpellé puisqu'elle affirme que le sport est ancré dans les valeurs liées aux droits de la personne et qu'il est un véhicule de changement social par l'autonomisation et l'inclusion. En encourageant des environnements de sport pleinement inclusifs, nous, le gouvernement, aspirons à répondre aux besoins de tous les individus voulant participer au sport et à l'activité physique.

Le gouvernement reconnaît la valeur du sport et le besoin d'offrir des activités sportives exemptes de maltraitance, y compris le conditionnement, la négligence, l'abus physique, sexuel et psychologique, le harcèlement et la discrimination. Toutefois, la maltraitance existe dans le système sportif au Canada et, dans certains contextes, a été normalisée. D'autant plus, les femmes et les filles, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et les personnes 2ELGBTQI+ sont plus à risque d'être victimes de maltraitance. À titre du plus important investisseur dans le système sportif du pays, le gouvernement s'est engagé de veiller à ce que les organisations recevant des fonds fédéraux contribuent aux changements vers un système sportif plus inclusif et accueillant. Les budgets de 2018, de 2019, de 2022 et de 2023 ont permis de faire des investissements en vue de créer un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif pour tous les participants du sport.

Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans la coordination d'une approche pancanadienne au développement du sport grâce à une collaboration fédérale, provinciale et territoriale, à des politiques et à la recherche visant à orienter et à guider les intervenants du sport, ainsi qu'à une mobilisation et à un positionnement stratégique au sein de la communauté sportive. Les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent avec les organisations et les clubs sportifs provinciaux, territoriaux et locaux afin de soutenir l'élaboration de politiques et de programmes ayant une incidence directe sur l'expérience des athlètes à l'échelle locale. Les organisations privées et professionnelles du secteur du sport appuient surtout les athlètes au moyen de commandites et en mettant à leur disposition des sites de compétition supplémentaires. Pour que ces mesures soient efficaces, il est primordial que tous les acteurs du secteur du sport travaillent ensemble afin de soutenir le bien-être des participants au sport et de veiller à ce que le secteur du sport soit sain.

Le gouvernement a l'intention de continuer de s'appuyer sur les bases solides établies par ma prédécesseure, l'honorable Pascale St-Onge, et sur les mesures de réforme du sport qu'elle a annoncées. Ces mesures de réforme sont conformes aux priorités définies dans le rapport. La réponse du gouvernement est regroupée sous trois domaines thématiques :

1. La sécurité dans le sport
2. L'équité entre les genres, l'équité, la diversité et l'inclusion
3. Des partenariats et des collaborations

Thème 1 : Sécurité dans le sport (recommandations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 13, 14, 19 et 20)

Les recommandations du Comité pour la sécurité dans le sport mettent l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes et de processus qui visent à protéger les droits des participants au sport et à promouvoir des environnements sécuritaires exempts de maltraitance. Les recommandations citent également l'utilisation des fonds fédéraux comme levier afin d'entraîner des changements positifs et de centrer toute nouvelle politique sportive sur la sécurité et le bien-être des participants.

Le gouvernement a entendu les demandes pour une enquête nationale indépendante sur la maltraitance dans le sport au Canada et reconnaît qu'une réforme systémique est nécessaire afin de s'assurer que le sport est sécuritaire et que les leaders et les organismes sportifs sont tenus responsables. Bien que le gouvernement ait commencé à mettre en place un cadre sur le sport sécuritaire au pays, une vaste réforme systémique est nécessaire pour faire en sorte que la gouvernance et les opérations dans le sport sont sécuritaires, accueillantes et responsabilisées. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour protéger nos enfants et assurer le bien-être de tous les participants du sport, et c'est pourquoi j'accorde la priorité absolue à la sécurité dans le sport. Je suis présentement en train d'examiner la meilleure façon d'arriver au changement de culture et à la réforme systémique nécessaires, d'une façon qui tiendra compte des traumatismes subis par les victimes, soutiendra les victimes, et qui fait appel aux experts pertinents. Permettez-moi d'assurer aux membres du Comité, comme je l'ai dit publiquement, qu'il y aura un processus formel qui reconnaîtra et traitera de la crise du sport sécuritaire dans notre pays : un processus qui tient compte des traumatismes, soutient les victimes et se penche sur une vaste réforme du système.

Le gouvernement appuie la recommandation du Comité qui dit que les objectifs fondamentaux de toute nouvelle Politique canadienne du sport soient centrés sur la sécurité et le bien-être des participants du sport ainsi que sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans le sport. La Politique canadienne du sport est une politique fédérale, provinciale et territoriale conçue pour communiquer la vision, les valeurs et les objectifs communs pour le sport au Canada. Elle facilite l'harmonisation entre les gouvernements et les intervenants qui contribuent aux objectifs de la politique d'une manière qui cadre avec leur mandat de base et leurs champs de compétences. Le gouvernement et ses partenaires travaillent encore sur la prochaine Politique canadienne du sport. De nombreuses consultations et un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu » alimenteront le choix des valeurs communes de la prochaine politique. Il est prévu que des valeurs relatives à la sécurité, l'accueil et la santé dans le sport, qui sont directement liées aux préoccupations du comité pour la sécurité et le bien-être des participants du sport, y seront comprises. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs se sont engagés à appuyer la prochaine Politique

canadienne du sport et prévoient que les valeurs proposées formeront la base de plans d'action, de stratégies et de politiques pour tous les intervenants du système sportif du Canada pour les dix prochaines années. Ces valeurs seront bénéfiques pour tous les participants du sport et de l'activité physique, y compris pour ceux appartenant à des groupes méritant l'équité.

Des investissements importants ont été apportés par le gouvernement du Canada pour offrir des environnements sportifs sécuritaires et sains. Du financement fédéral a été versé au Centre de règlement des différends sportifs du Canada afin de soutenir diverses activités, notamment l'établissement et la mise sur pied du programme de Sport sans abus. Ce nouveau programme constituera le système indépendant pour traiter et prévenir la maltraitance dans le sport. Le programme de Sport sans abus comprendra :

- le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport qui travaille surtout en collaboration avec les organismes de sports recevant du financement fédéral dans le but de prévenir et de traiter les cas allégués de violations du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport;
- la Ligne d'assistance du sport canadien;
- le Programme d'aide juridique;
- des services de santé mentale;
- un programme de bourses de recherche;
- un programme d'accréditation de la formation.

Le 1^{er} juillet dernier, le gouvernement a rendu obligatoire pour tous les organismes de sport recevant du financement fédéral (les organismes nationaux de sport, les organismes de services multisports et le réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada) d'être signataires du programme de Sport sans abus pour recevoir du financement fédéral.

Au moyen de ses leviers financiers, le gouvernement établira des lignes directrices et des attentes pour les organismes de sports recevant du financement fédéral, y compris des mesures progressives qui seraient de gravité proportionnelle à la non-conformité du bénéficiaire de financement en vue de leur accord de contribution. Par ailleurs, une direction de la conformité et de la responsabilisation a été mise sur pied à Sport Canada pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de responsabilisation à l'intention des organismes de sport à l'échelle nationale. Cette nouvelle approche comprend des ressources visant à améliorer la surveillance du rendement des organismes nationaux de sport, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité du sport, en exigeant la production de rapports de surveillance personnalisés par l'entremise des accords de contribution. Ces rapports comprendront notamment les résultats des évaluations du milieu sportif du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, qui

permettent à la fois d'éliminer et de prévenir la maltraitance et d'autres comportements interdits par le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. Comme l'a annoncé l'ancienne ministre des Sports, les organismes nationaux de sport doivent mettre en œuvre des plans d'action sur la gouvernance et la sécurité du sport au plus tard en avril 2024 afin d'être admissibles au financement de Sport Canada. La direction de la Conformité et de la responsabilisation soutiendra les organismes dans l'élaboration de ces plans d'action et surveillera leur mise en œuvre en collaboration avec ces derniers.

Le gouvernement du Canada continue de soutenir AthlètesCAN qui parle au nom des athlètes faisant partie des équipes nationales. AthlètesCAN appuie un système sportif axé sur les athlètes en aidant les sportifs à devenir des leaders qui influencent les politiques sportives et qui inspirent une forte culture sportive. Le Comité aviseur d'athlètes de Sport Canada sera établi afin d'accroître la représentation des athlètes dans le système sportif et de fournir des conseils et des avis au gouvernement. La création de ce comité consultatif démontre un engagement à accorder une place plus importante à l'avis des athlètes et orientera les politiques et les programmes futurs de Sport Canada, y compris les initiatives sur la sécurité dans le sport.

En mai 2023, ma prédécesseure a annoncé que des accords de non-divulgence ou des clauses de non-dénigrement ne devraient jamais être utilisés pour empêcher les athlètes et d'autres participants du sport de parler de la maltraitance qu'ils ont vécue ou dont ils ont été témoins. Les organismes nationaux de sport doivent maintenant intégrer un libellé dans leurs accords conclus avec les athlètes pour préciser que les droits des athlètes en application du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport ne peuvent pas être limités. Sport Canada interdira, dans les accords de contribution conclus avec les organismes nationaux de sport tout contrat et toute politique, procédure ou mesure visant à limiter les droits des participants en application du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

Ces initiatives démontrent l'engagement continu du gouvernement envers le soutien des athlètes à tous les niveaux dans l'ensemble du secteur du sport au Canada, en particulier lorsqu'il est question de favoriser un environnement sportif sécuritaire et inclusif.

Le gouvernement du Canada reconnaît les deux recommandations portant sur la sécurité dans le sport qui nécessiterait des changements législatifs et des modifications à la *Loi sur l'activité physique et le sport* pour élargir les protections et les pouvoirs accordés au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport.

Le gouvernement a accéléré son programme en matière de sécurité dans le sport et a accordé la priorité à la sécurité dans le sport au moyen d'initiatives de financement au fil des ans. Je crois que le gouvernement est sur la bonne voie pour favoriser un environnement sportif sécuritaire et un secteur du sport au Canada qui est exempt de toute forme de maltraitance, et il continuera de travailler en vue d'atteindre cet objectif.

Thème 2 : L'Équité entre les genres et l'équité, la diversité et l'inclusion (Recommandations 9, 12, 24)

Le Comité a formulé trois recommandations qui peuvent être regroupées sous le thème de l'équité entre les genres et l'équité, la diversité et l'inclusion. Le gouvernement appuie ces recommandations. Ces recommandations stipulent que le gouvernement devrait continuer d'investir, d'élaborer et de soutenir des initiatives qui favorisent l'équité entre les genres, la diversité et l'inclusion. Sport Canada va continuer de financer ces activités afin de garantir que le sport canadien reflète mieux la société canadienne en :

- soutenant davantage de femmes à des postes d'entraîneuse, d'arbitre et de direction;
- proposant plus de possibilités aux filles et aux femmes de participer au sport;
- améliorant la collecte de données et la recherche nécessaires à la prise de décision.

Le gouvernement reconnaît que les femmes et les filles sont plus susceptibles de souffrir de maltraitance dans le sport. Le gouvernement reconnaît également que les populations à facteurs identitaires croisés (c.-à-d. les personnes racisées, les Autochtones, les communautés 2ELGBTQI+ et les personnes en situation de handicap) pourraient être plus à risque. Le gouvernement remercie le Comité de s'assurer que les réalités et les besoins des groupes méritant l'équité soient incorporés dans les recommandations. Bien que des facteurs liés aux groupes dignes d'équité imprègnent toutes les initiatives de Sport Canada, les exemples suivants démontrent cet engagement.

Les organismes de sport doivent adopter les principes de gouvernance fondamentaux du Code de gouvernance du sport canadien d'ici avril 2025. Ces principes comprennent des exigences cibles en matière de diversité au sein des conseils d'administration, ainsi que pour l'élaboration de politiques pour la diversité et la publication d'un rapport annuel sur la diversité au niveau des conseils. La direction de la Conformité et de la responsabilisation de Sport Canada surveillera les résultats des organismes nationaux de sport dans l'application de ces exigences dans le cadre de leur plan d'action et collaborera avec des experts pour définir les marqueurs et les indicateurs de droits en vue de surveiller leurs résultats de gouvernance.

Grâce au financement du budget de 2018, qui a été renouvelé en 2022, Sport Canada a soutenu des activités pour les groupes méritant l'équité, dont les femmes et les filles. Ces activités contribuent, entre autres, à améliorer la recherche et les données pour étayer la prise de décision qui s'attache aux faits et appuyer les organismes de sport pour renforcer leur capacité pour assurer l'équité entre les genres, la diversité et l'inclusion. Sport Canada financera également des projets admissibles qui visent à recruter, à former et à perfectionner les individus faisant partie des populations méritant l'équité, ce qui mènera à une participation et une fidélisation accrues des individus appartenant à ces communautés, en plus de les préparer à assumer des rôles de leader dans le système sportif.

Le gouvernement reconnaît qu'il est essentiel d'investir dans des activités qui réduiront les obstacles à la participation sportive des femmes et les filles. Les mesures décrites plus haut démontrent l'engagement du gouvernement à accroître les capacités en matière d'équité des genres au sein des organismes de sport financés par le gouvernement fédéral et à améliorer l'accessibilité à la recherche et aux données pour étayer une prise de décision qui s'attache aux faits.

Thème 3 : Collaboration et partenariats (Recommandations 4, 8, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23)

Le rapport comprend différentes recommandations qui incluent des mécanismes pour appuyer le sport et les activités sécuritaires afin d'améliorer l'équité entre les genres ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion dans tous les ordres de gouvernement, soutenir les voix des athlètes au niveau fédéral, et reconnaître l'importance de la visibilité des athlètes qui font partie des communautés méritant l'équité. Le système sportif canadien est complexe et comprend un groupe divers de gouvernements et d'organisations qui font partie de son écosystème. Le gouvernement reconnaît l'importance de ces recommandations et constate que les relations de collaboration et les partenariats doivent être resserrés, maintenus et encouragés pour donner suite efficacement aux recommandations sous ce thème.

Le gouvernement reconnaît que toute activité liée aux athlètes est plus utile et pertinente lorsque les voix des athlètes sont présentes. En mai dernier, l'ancienne ministre des Sports a annoncé plusieurs mesures pour veiller à ce que les athlètes fassent partie intégrante des structures décisionnelles :

- les organismes nationaux de sport seront tenus d'avoir une représentation d'athlètes à leur conseil d'administration, comme le prévoit le Code de gouvernance du sport canadien;

- Sport Canada consacrera 300 000 dollars supplémentaires en financement à AthlètesCAN pour renforcer sa capacité à titre de meneurs parmi les athlètes, en vue de collaborer dans le système sportif et d'appuyer des occasions de formation sur la gouvernance; et
- la création d'un comité aviseur d'athlètes à Sport Canada.

Le financement servira également à appuyer des activités qui accentuent les efforts visant à inclure d'autres groupes démographiques sous-représentés dans le sport. Le soutien de partenariats par ce financement améliorera notre compréhension des questions d'équité entre les genres ainsi que de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans le sport et contribuera à l'avancement de l'élaboration de politiques et de programmes de sport.

En août 2022, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont demandé aux fonctionnaires de :

- s'efforcer d'établir les approbations politiques et financières nécessaires pour faciliter un mécanisme de tiers indépendant obligatoire (le Centre de règlement des différends sportifs du Canada ou autre entité) dans chaque administration, y compris des processus de présentation de rapports et de gestion des allégations de maltraitance pour l'ensemble des organismes de sport financés en 2023;
- collaborer avec le secteur du sport et les athlètes pour mettre en place, le cas échéant, de la formation et de l'éducation sur la lutte au harcèlement et aux abus particulièrement pour les athlètes, y compris les relations avec les pairs.

En février dernier, pour continuer le progrès sur les bases établies, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté de coopérer pour que tous les athlètes et participants au Canada soient protégés par un mécanisme de tiers indépendant. Ils ont fixé une date butoir pour y arriver d'ici la fin de 2023. Les provinces et les territoires ont accès aux services du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport par l'entremise du programme Sport sans abus ou peuvent lancer leur propre processus.

Étant donné la nature essentielle de la lutte contre la maltraitance dans le sport en ce moment, les conversations à la table des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport se poursuivront en vue de collaborer pour lutter collectivement contre la maltraitance dans le sport. Il faut notamment créer un groupe de travail du Comité fédéral-provincial et -territorial sur le sport qui sera axé sur la maltraitance afin de discuter et d'examiner les questions communes.

Conclusion


Le gouvernement reconnaît l'urgence de la situation et la nécessité de prendre des mesures dans tout le Canada pour assurer un milieu sportif sécuritaire et inclusif dans lequel les athlètes s'épanouissent à tous les niveaux de participation et de performance. Le gouvernement continuera à travailler et à recenser des activités et des initiatives pour prévenir et atténuer la maltraitance dans le secteur du sport canadien. J'apporterai tout mon appui alors que nous travaillons ensemble pour créer un secteur du sport canadien plus sécuritaire pour l'ensemble des participants.

Le gouvernement demeure solidaire au secteur du sport au moyen de ses engagements continus concrétisés par l'entremise de Sport Canada au ministère du Patrimoine canadien, ainsi que par l'engagement auprès d'autres gouvernements et organisations pour entendre et comprendre les préoccupations des intervenants du sport sur cette question importante. Le sport et l'activité physique font partie intégrante de la santé physique et mentale de la population canadienne. Le gouvernement demeure engagé à soutenir la participation des Canadiennes et des Canadiens dans le sport et l'activité physique, ainsi qu'à éliminer les obstacles pouvant les empêcher d'être actifs.

Le gouvernement du Canada demeure résolument engagé à faire progresser les principes de la sécurité dans le sport ainsi que l'équité entre les genres et l'équité, la diversité et l'inclusion, qui protégeront les athlètes de la maltraitance à tous les niveaux dans le système sportif au Canada.

Au nom du gouvernement, j'aimerais remercier le Comité permanent de la condition féminine pour ses travaux dans l'intérêt des athlètes du Canada et je demeure à votre disposition si le Comité souhaite en discuter davantage.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée